

**CERTAINS SERVICES AÉRIENS, DÉCEMBRE 1967**

Canadiens    Étrangers<sup>1</sup>

SERVICES À HORAIRE FIXE    ————    ————

SERVICES RÉGULIERS ENTRE POINTS DÉTERMINÉS<sup>2</sup>    ————    ————

1 N'assurent que le transport des voyageurs et (ou) des marchandises en provenance ou à destination de l'étranger.

2 Un service régulier est assuré aux points désignés d'un itinéraire type. Aux points où il n'y a pas de demandes de service, l'arrêt n'est pas obligatoire.

NOTE: Les services aériens de la présente carte se rapportent au transport des voyageurs, du courrier et (ou) des marchandises. Les services sans horaire fixe ne sont pas indiqués. Les parcours tracés ne sont que schématiques.

